

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
Du Mercredi 21 juillet 2021¹ à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)
Téléconférence (Teams)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mercredi 21 juillet 2021, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et en téléconférence, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI
Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Projet de procès-verbal du mardi 06 juillet 2021 ;

II- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif:

2.1-Projet d'avis relatif à l'avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse ; rapporteur Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » ;

2.2-Projet d'avis relatif au rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS LES MEMBRES ;

2.3-Projet d'avis relatif au compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS LES MEMBRES ;

III- Questions diverses.

Étaient présents (15):

AIELLO Antoine, ANDREANI Christian, BRIGNOLE Jean, CASANOVA Mathieu, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hélène, GIANNI Jean-Jacques, LUCIANI Denis, MARCAGGI Paul, MINEO Fabien, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, ROYER Vincent, SALVATORI Marie-Josée.

Étaient présents en téléconférence (33) :

ANGELETTI André, BATTESTINI Antoine, BATTESTINI Jean-Pierre, BIAGGI Michèle, BOSSART Patrice, CASABIANCA François, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETTA Jean, DIPERI Bertrand, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LOTA René, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MAUPERTUIS Roger, MONDOLONI Rosine, NICOLAI Louise, NINU Marc, O'BINE Pat,

PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORINI Patrick, SANTONI Pierre, SANTINI Marcel, SAVELLI Jean-Pierre, TROJANI Paul,

Était absent et a donné pouvoir (1) :

Marie-Ange ARNAUD-SUSINI (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*)

Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI, ouvre la séance et indique en préambule que cette réunion a été organisée dans l'urgence, par conséquent lors d'une prochaine réunion avec la Présidence du Conseil Exécutif ou l'Assemblée de Corse, l'accent sera mis sur les délais de transmission des saisines.

Puis elle demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*47 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

La Présidente passe ensuite au premier point de l'ordre du jour.

1/ Projet de procès-verbal du mardi 06 juillet 2021

La Présidente demande si tous les Conseillers ont pris connaissance du document ; Jean-Jacques GIANNI indique qu'une erreur s'est glissée à la ligne 18, quant à la surface des forêts privées, il fallait bien sûr lire 380 000 hectares.

Cette modification effectuée, le procès-verbal est mis aux voix, et adopté à l'unanimité.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants

2.1-Projet d'avis relatif à l'avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse ; rapporteure Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » ; Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Michèle BIAGGI pense que la prise d'effet prévue de cette direction de la Mer, au 1^{er} septembre 2021, pourrait être reportée au 1^{er} janvier 2022 pour simplifier les procédures et ainsi permettre une période de concertation.

La Présidente indique qu'il sera difficile d'obtenir cette modification, en revanche la concertation doit être de mise dans la mise en œuvre de fonctionnement.

François CASABIANCA estime que cette situation est ubuesque, selon lui il est important de manifester son mécontentement, ainsi de la ligne 69 à 72, l'opposition du Conseil devrait être plus clairement exprimée, dans l'appréciation de la situation, ce manque de logique devrait être exprimé de manière plus déterminée.

La Présidente confirme que l'avis met bien en avant cette position, qui consiste à réfuter tous les termes de cette décentralisation au profit d'une re-concentration des pouvoirs de l'Etat.

Vincent ROYER pour sa part, indique : ce projet de décret –pas encore paru- est basé sur un décret de 2010 qui organise en France des directions interrégionales, qui ont des compétences dont certaines d'entre elles ont été transférées à la Collectivité de Corse, et ce décret est un copié-collé.

Or aujourd'hui il est nécessaire d'avoir une direction régionale mais pas en l'état, en copiant les textes de 2010 sans spécificité mais avec les compétences transférées. En conclusion, le décret « télescope » la loi de transfert : c'est un véritable problème juridique.

Marie-Josée SALVATORI estime que la proposition de François CASABIANCA est déjà spécifiée, à savoir ce projet d'avis indique bien qu'il n'y a pas eu de concertation.

Paul MARCAGGI quant à lui, rejoint d'une façon générale, les propos de François CASABIANCA, car la Collectivité de Corse doit être soutenue en ce sens : ses prérogatives ne doivent plus être accaparées par l'Etat. En effet, la période est à la construction de la Corse et ces sujets sont connus, l'Etat intervient dans le domaine régalien, pour le reste, la Collectivité de Corse doit gérer les orientations de ses politiques.

Christian NOVELLA objecte que l'Etat et la Collectivité de Corse jouent au chat et à la souris, selon lui il n'est pas envisageable que la Collectivité de Corse n'ait pas été informée de ce projet de décret, y compris par le biais de la DREAL ou de la DDTM. De plus, il indique avoir lui-même entendu lors d'une réunion, le Président du Conseil Exécutif, indiquer clairement qu'il était d'accord avec la Politique maritime du Préfet.

La Présidente indique que cet avis restitue les positions de tous, et que les contenus des différentes interventions sont bien relatés dans l'avis proposé.

Jean-Pierre BATTESTINI au nom de la CGT et en sa qualité de fonctionnaire d'Etat, constate encore une fois, à travers ce décret, la suppression de directions départementales et par là-même, les prémices de l'application de la loi des 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) qui s'appliquera bientôt. Il s'interroge sur la faisabilité de la mise en application sans les agents correspondants et fait part des inquiétudes tant au niveau des fonctionnaires, que des populations et des élus qui selon lui, pourraient fragiliser certains publics.

Henri FRANCESCHI ajoute que les domaines tels que la pêche et l'aquaculture, ont été omis des activités économiques citées ; il serait bon de les insérer au projet, en effectuant une modification de ce projet d'avis en ce sens, pour ainsi développer une économie de la mer.

Aujourd'hui, c'est le schéma d'aménagement de la mer qui fixe les zones d'aquaculture ; mais dans les faits, il cite en exemple le PADDUC qui prévoit pour certains sites un potentiel d'installation alors que l'Etat rétorque que ce développement, n'est pas pour l'heure prévu.

François CASABIANCA fait lecture de sa proposition d'amendement à partir de la ligne 74.

Paul MARCAGGI oppose à Henri FRANCESCHI que la compétence de la pêche relève de l'Etat, c'est une compétence régaliennne ; Henri FRANCESCHI rétorque que justement le moment est peut-être choisi pour solliciter ce transfert de compétences.

Vincent ROYER intervient en indiquant que la pêche n'a pas été oubliée, mais il s'agit d'une compétence de l'Etat qui ne pouvait figurer au même titre que les autres activités. Il ajoute qu'évidemment une insertion peut être effectuée en ce sens.

Christian NOVELLA précise que Gérard ROMITI, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, est d'accord sur ces principes de gestion régaliennne.

Paul MARCAGGI termine en soulignant que les positions des uns et des autres devraient être conformes et unanimes car en effet, certains ont des positions établies lorsqu'ils sont à Paris et les mêmes tiennent d'autres discours en Corse : chacun doit assumer son propos.

En attendant, l'occasion est passée de pouvoir disposer d'un outil essentiel pour le développement d'activités liées à la mer.

La Présidente soumet le projet d'amendement proposé par François CASABIANCA (ligne 68) aux voix :

Votants : 48

NPAV : -

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : **48**

Le projet d'amendement est adopté à l'unanimité.

La Présidente soumet le projet d'amendement proposé par Henri FRANCESCHI (ligne 72) aux voix :

Votants : 48

NPAV : -

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Le projet d'amendement est adopté à l'unanimité.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPAV : -

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2021-37.

2.2-Projet d'avis relatif au compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ; rapporteur Denis LUCIANI, pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS LES MEMBRES ;

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

François CASABIANCA souligne une faute d'orthographe à la ligne 66, ainsi qu'à la ligne 224, une référence au contentieux avec la Corsica Ferries, qui est exprimé ligne 230-234 ; de fait cette redondance n'a pas lieu d'être selon lui.

La Présidente indique être d'accord, et propose du fait du caractère redondant, de rectifier sans mettre au vote.

Jean-Pierre BATTISTINI pour sa part, constate que la crise sanitaire est devenue une crise économique et sociale, avec les recettes en baisse dans tous les secteurs : il faut donc être prudent sur les budgets futurs.

De plus, il est inquiet s'agissant de la décision des tribunaux européens qui ont condamné la Collectivité de Corse à verser une amende de 85M€ à une entreprise qui est suspectée de fraude sociale et fiscale, qui n'a aucune attache en Corse et qui ne respecte pas les lois du Travail. Il conviendrait de mesurer les conséquences de cette sanction.

Aucune prise de parole supplémentaire n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : -

Abstention : 1 (*Antoine AIELLO*)

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2021-38.

2.3-Projet d'avis relatif au rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse ; rapporteur Denis LUCIANI, pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS LES MEMBRES ; Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Christian NOVELLA n'ayant pu assister au débat sur le rapport d'activité, constate et déplore que les politiques publiques dont il est fait état, n'aient pas généré d'avis.

Or, il procède au rappel de certaines urgences et notamment l'axe 3 « Faire de la Corse, un territoire pionnier en matière de développement durable » et l'axe 4 « Ouvrir en faveur de l'aménagement du territoire » qui sont

interdépendants : en protection de l'environnement il rappelle que le label de Scandola a été perdu en 2021, que depuis et malgré la Covid-19, les constructions illégales ont fleuri de toutes parts, sans document d'urbanisme. La Collectivité de Corse peut et doit aider les communes à élaborer les PLU mais sous conditions. A tout le moins, il propose la rédaction d'une phrase à insérer qui en substance indiquerait que des avis ont été rendus sur ces politiques publiques engagées par la Collectivité de Corse. Enfin, sur un rapport d'activité aussi dense, il aurait fallu effectuer des focus un peu plus développés.

La Présidente réitère son souhait de voir le Conseil saisi plus en avant, et se félicite du document « Cambià u campà » en cours de rédaction, et qui pourra constituer un socle important d'analyse à ce sujet, de repérages des manques et/ou des préconisations. Cette proposition rappellera que le CESECC œuvre aussi sur les objectifs et les moyens mis à disposition, des politiques publiques mises en œuvre en Corse.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI revient sur la dernière phrase du projet d'avis, et souhaiterait qu'une comparaison avec les exercices précédents soit effectuée, que le détail des effectifs agences et offices soit mentionné ainsi que le nombre de cabinets conseils auxquels la Collectivité de Corse a fait appel, parce que dans les effectifs de Collectivité de Corse, la ressource humaine est présente pour éviter ces coûts prohibitifs.

Jean-Pierre BATTESTINI estime que ce rapport d'activité ne sera pas consensuel lors de son passage en Assemblée de Corse car même si les différents contextes (économiques, sanitaires...) ne sont pas favorables, beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes demeurent.

Sur l'activité 2020 et les sujets essentiels (vie chère, déchets, transport, carburant...) c'est un statu-quo avéré. C'est un rapport qui ne met en avant que les côtés positifs de la Collectivité.

Puis termine son intervention en indiquant que pour l'heure, cette collectivité unique déçoit, qu'il était question de de simplification, de proximité, de cristal : mais finalement, aujourd'hui, rien de tout cela ne se profile.

Et termine en indiquant que lui aussi, souhaiterait voir mentionner le coût des cabinets conseil.

Denis LUCIANI objecte que c'est cette situation exceptionnelle qui s'est produite et que la Collectivité de Corse a pallié les carences de l'Etat.

La Présidente remarque que la requête de Marie-Désirée est parfaitement justifiée, mais aurait eu toute sa place lors du débat sur le compte administratif, car il s'agit d'éléments financiers.

Patrice BOSSART regrette à son tour que ces éléments ne soient pas stipulés, mais indique que le projet d'avis peut être modifié en ce sens. En outre, certains deltas – volumes prestations extérieures- ne seront disponibles qu'à compter du prochain exercice.

Marie-Josée SALVATORI objecte que selon elle, cette discussion est hors sujet, car le rapport d'activité constate les réalisations, l'activité et non les objectifs financiers.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI indique qu'elle dispose d'une première mouture de l'avis –annulée depuis-, qui précisait ces données et ces requêtes. Quant à sa demande sur le recours aux cabinets conseil, ce sont des ressources qui viennent en substitution des techniciens (déchets, maritime, entretien des routes...) : cela a un coût très élevé.

Patrice BOSSART confirme que cette 1^{ère} version indiquait bien les effectifs, et après vérification ce tableau des effectifs était bien présent dans le rapport d'activité, toutefois il n'était pas complet puisque ne figurait pas les effectifs des Agences et Offices.

La Présidente soumet le projet d'amendement proposé par Christian NOVELLA (ligne 106), aux voix :

Votants : 48

NPAV : -

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Le projet d'amendement est adopté.

La Présidente soumet le projet d'amendement proposé par Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, aux voix :

Votants : 48

NPAV : 1 (*Nicolas DE PERETTI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Le projet d'amendement est adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente soumet le 2^{ème} projet d'amendement proposé par Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, aux voix :

Votants : 48

NPAV : -

Abstention : 0

Contre : 4 (*Hélène DUBREUIL-VECCHI, Denis LUCIANI, Marie-Jeanne NICOLI, Marie-Josée SALVATORI*)

Pour : 44

Le projet d'amendement est adopté.

Après les différentes interventions, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPV : 2 (*Rosine MONDOLONI, Christian NOVELLA*)

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, et devient l'avis 2021-39.

Messieurs Antoine AIELLO et Paul TROJANI quittent la séance alors que l'on note l'arrivée de Pierre SANTONI.

3/ Questions diverses. 2.25.16

Patrice BOSSART a été sollicité par l'intersyndicale du quotidien Corse Matin, pour soutenir une motion de soutien aux salariés: en effet 200 emplois (journalistes et administratifs) sont menacés à brève échéance. Les chiffres sont catastrophiques avec 10M€ de pertes, et c'est une liquidation qui se profile.

Jean BRIGNOLE indique qu'il convient d'être attentif à la situation vis-à-vis de cet unique et historique organe de presse, car ces salariés ont très peu de possibilité de rebondir dans le même domaine. De plus, aujourd'hui, avec le progrès des technologies, le journal papier est de moins en moins lu (-20 000 exemplaires aujourd'hui contre 45 000 il y a quelques années).

Christian NOVELLA indique que parfois selon les domaines, pour être informé, il faut lire la presse continentale : même si il convient de manifester son soutien aux personnels, il estime que certains ne sont pas tout à fait libres pour évoquer les problèmes de la Corse.

François CASABIANCA reconnaît ne pas être vraiment informé de la situation du quotidien, mais s'interroge sur le terme de liquidation et les conséquences induites ?

Patrice BOSSART fait un rappel, ainsi l'actionnaire majoritaire est le groupe La Provence, et le consortium est actionnaire minoritaire à hauteur de 49%. Aujourd'hui le consortium –malgré l'engagement pris- n'a pas la volonté de reprendre la majorité de l'actionariat de cet organe de presse, et le groupe La Provence n'a pas les moyens de combler ce déficit conséquent car la situation financière a périclité de façon importante. Vraisemblablement d'ici la fin de l'année, il est probable que 200 familles se retrouvent dans une situation très difficile.

Christian ANDREANI indique que l'outil de production -l'imprimerie- basé en Corse, est important car il s'agit d'une structure économique considérable, il permet d'avoir le quotidien plus rapidement. De plus, il permet aux salariés de Corse Matin, d'être gérés par la convention du livre, qui représente un aspect professionnel.

Jean-Pierre GIUDICELLI pense que le journal sera dématérialisé, avec des correspondants plus ou moins locaux et/ou régionaux ; c'est une forme de travail qui prendra effet, petit à petit.

Jean BRIGNOLE souligne que le taux de pénétration dans la population était le plus fort de France : l'imprimerie évoquée par Christian ANDREANI, avait été financée par des fonds publics, afin de pouvoir procéder à l'impression de journaux nationaux, et pas seulement le Corse Matin. Aujourd'hui, nous en sommes à la conclusion, des choix éditoriaux faits depuis de nombreuses années : on va vers la digitalisation du journal, mais aussi une perte de la proximité. De plus, il évoque les porteurs de presse, dont la situation n'est pas identique à celle des porteurs de presse de France, qui perdraient leur activité principale.

Léon GIACOMONI souscrit aux propos précédents, et insiste sur la nécessité pour les habitants du rural de maintenir le journal papier, qui constitue pour certains encore un lien viscéral.

Marcel SANTINI précise qu'il est en effet question de supprimer le salariat et ainsi passer en contrats en mode *Uber*, fondamentalement par conséquent même si le titre ne disparaît pas, les salariés eux, peuvent disparaître : il faut réellement les soutenir en leur qualité de salariés.

Denis LUCIANI partage les propos de Léon GIACOMONI, et selon lui, cela pourrait devenir un problème social : en effet c'est une question fondamentale car le journal est un élément social dans les villages (pluralité des idées, quotidien des villages, nécrologie...) : c'est un schéma qui est en jeu.

Christian ANDREANI lui, rappelle l'aspect patrimonial de la Presse en Corse, qui est représentatif de l'histoire de la Corse au XIX^{ème} siècle, avec notamment le titre Le Journal de la Corse qui date de 1817 et cette tradition est emblématique du patrimoine de la Corse ; et à ce titre, il convient de se préoccuper de ce problème.

Après les différentes interventions, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 46

NPV : -

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

La motion est donc adoptée à l'unanimité.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI indique, qu'il y a quelques semaines, en commission « Précarité », avait été dénoncée la situation des aides à domicile originaires de Pologne. Depuis, les langues se sont déliées et il s'avèrerait, que la Collectivité de Corse oriente les usagers vers cette structure qui ne respecte ni la convention collective, ni le code du travail français. Pour exemple, elle cite des contrats qui stipulent une durée de travail 24h/24h avec une rémunération de 1500€/mensuel. Or en cas de recours devant le tribunal des Prudhommes, les familles qui font appel à ces personnes se trouveront en grande difficulté. Enfin, elle précise qu'un entretien avec Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de ces questions, va se tenir dans les jours qui suivent.

La Présidente remercie Marie-Désirée MARCELLINI pour son intérêt pour cette question importante, qui du reste, a donné lieu à une auto-saisine menée par Julie PANTALONI-BARANOVSKY. Néanmoins, il conviendrait de clarifier les rumeurs et de ne pas les considérer comme fondées. A ce titre, le rendez-vous avec Madame la Conseillère exécutive tombe à point nommé : des éléments de réponse sont indispensables.

Denis LUCIANI est confronté de façon personnelle à la problématique du désert de personnel d'aides à domicile dans le rural.

Dans un autre registre, il ajoute que dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire qui aura lieu en septembre 2021, il a demandé au nom de son association que se tienne sans délai, une réunion en présence des acteurs

(Education, CdC...), ainsi que la tenue du Conseil scientifique afin de gérer la crise en amont (éventuelle vaccination à 12 ans, conditions d'épidémie...) et de ne pas y être confronté et mis devant le fait accompli.

Julie PANTALONI rappelle que la question de la prise en charge de la dépendance des personnes en situation vulnérable (personnes âgées ou handicapées) est une question importante qui n'a pas été résolue. La réalité des travailleurs détachés en est une : il y a pénurie de personnel, l'ensemble des services à domicile quels qu'ils soient lucratif ou associatif, manque de personnels.

Tant que la question de la valorisation des salaires ne sera pas prise en compte, tant que la formation professionnelle initiale ou continue ne sera pas valorisée, il y aura des travailleurs étrangers.

Puis ajoute qu'il convient de se demander ce que l'on veut faire de nos personnes âgées : c'est un choix politique et lorsque l'on fait un choix de ce type, il convient d'y associer les moyens financiers correspondants. Elle souhaite que dans le Plan Salvezza, la prise en compte des anciens soit intégrée de manière collective, pérenne et organisée.

Jean BRIGNOLE indique que du point de vue syndical, le STC a sollicité la Collectivité de Corse quant à la mise en œuvre du rapport 162 (qui prévoit 28 recommandations parmi lesquelles la mise en place de groupes de travail sur la valorisation, la recherche...), mais demeure sans réponse à ce jour.

Il s'interroge sur la véritable valorisation des métiers du grand-âge : AMDR, aides de vie... ainsi le CESECC doit être vigilant et demandeur du travail d'étape pour les mettre en valeur.

La mandature actuelle doit se pencher sur cette problématique, ce chantier doit constituer une priorité et le CESEC doit être en capacité de l'accompagner.

La Présidente rappelle l'auto-saisine « Inviaghjà in casa soia » qui pourrait susciter, au même titre que les autres auto-saisines, dès la rentrée, un certain nombre de rencontres, avec les nouveaux conseillers exécutifs, la Présidente de l'Assemblée de Corse et les différentes commissions afin d'évoquer les préconisations et les inquiétudes qui sont celles du Conseil.

Hélène DUBREUIL-VECCHI estime que des évolutions au plan professionnel liées au besoin de l'emploi, sont fortement recommandées.

Le Code du travail doit être appliqué, mais parfois selon les secteurs, cela ne suffit pas : la revalorisation et la publicité de ces emplois doivent être initiées et développées.

En même temps, 25% des jeunes de l'Université étudient les sciences sociales : c'est relativement incohérent.

Enfin, elle affirme être d'accord sur la proposition de rencontre afin d'aborder les thématiques étudiées afin d'aboutir à des propositions concrètes.

Rosine MONDOLONI s'interroge sur l'éventuelle opportunité en qualité de représentants de la société civile, d'évoquer lors d'une prochaine réunion, les mesures gouvernementales du PASS Sanitaire, notamment pour les enfants à partir de 12 ans ?

La Présidente acquiesce, et confirme l'intérêt de ce débat qui pose beaucoup de questions.

Paul MARCAGGI, sur les aides à domicile, estime que le prisme d'un choix de société doit primer : en effet, en Corse, nous sommes censés être privilégiés, or la société pour laquelle on est en train d'opter, favorise la garde de nos anciens par des étrangers, ce qui n'aurait pas été possible auparavant.

Sur ce sujet qui est réellement un choix de société, il faut de ne pas perdre ses racines, car le peuple corse a la chance d'en avoir.

La Présidente ramène l'ensemble de ces interventions, à la réunion qui aura lieu mardi 27 juillet prochain à Savaghju.

Denis LUCIANI souscrit aux propos de Paul MARCAGGI, et à ce choix fondamental de société.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI indique qu'une réunion réunissant les intersyndicales, va se tenir dans l'après-midi avec le Député Paul-André COLOMBANI, notamment quant à la vaccination obligatoire pour les enfants.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, avant de clore les débats et lever la séance à 12h20.